

BCV PORTFOLIO PENSION FUND

- BCV Pension 25

- BCV Pension 40

- BCV Pension 70

Fonds de droit suisse de la catégorie « Autres fonds en placements traditionnels » Modification du prospectus

Selon le prospectus en vigueur, les demandes de souscription et de rachat des parts et fractions de parts des compartiments de l'ombrelle sont soumises aux conditions suivantes :

- 1) les demandes peuvent être déposées auprès de la banque dépositaire chaque jour ouvrable bancaire (du lundi au vendredi), jusqu'à 11h00 au plus tard (jour de passation de l'ordre) ;
- 2) le calcul a lieu le deuxième jour ouvrable bancaire suivant (jour d'évaluation) ;
- 3) les cours de clôture utilisés pour le calcul sont ceux du jour de passation de l'ordre ;
- 4) le paiement a lieu trois jours ouvrables bancaires après le jour de passation de l'ordre (date-valeur 3 jours).

A la demande du gestionnaire, le jour d'évaluation et la date-valeur, tels que mentionnés dans les chiffres 2) et 4) ci-dessus, seront modifiés de la manière suivante :

- le calcul aura lieu le jour ouvrable bancaire suivant (au lieu du deuxième jour ouvrable bancaire suivant) ;
- la date-valeur passera à 2 jours (au lieu de 3 jours).

Les autres conditions applicables, telles que décrites dans les chiffres 1) et 3) ci-dessus, resteront inchangées.

Les modifications ci-dessus seront effectives à partir des demandes de souscription et de rachat des parts et fractions de parts datées du 31 mars 2021, reçues à partir de 11h01. Le cycle de règlement passera ainsi de trois jours ouvrables (T+3) à deux jours ouvrables (T+2). Ces modifications sont intégrées dans le prospectus (cf. chiffre 5.2).

Compte tenu de ce qui précède et à cause des jours fériés de Pâques (vendredi 2 et lundi 5 avril 2021), la direction du fonds et la banque dépositaire attirent l'attention des porteurs de parts sur le traitement des demandes de souscription et de rachat des parts et fractions de parts durant cette période :

- 1) Les demandes reçues le mercredi 31 mars 2021 jusqu'à 11h00 seront comptabilisées avec la valeur nette d'inventaire datée du 31 mars 2021, calculée le mardi 6 avril 2021 avec date-valeur du mercredi 7 avril 2021 (cycle de règlement T+3)
- 2) Les demandes reçues dès le mercredi 31 mars 2021 à 11h01 et jusqu'au jeudi 1^{er} avril 2021 à 11h00 seront comptabilisées avec la valeur nette d'inventaire datée du 1^{er} avril 2021, calculée le mardi 6 avril 2021 avec date-valeur du mercredi 7 avril 2021 (cycle de règlement T+2)
- 3) Les demandes reçues le jeudi 1^{er} avril 2021 après 11h00 seront comptabilisées avec la valeur nette d'inventaire datée du 6 avril 2021, calculée le mercredi 7 avril 2021 avec date-valeur du jeudi 8 avril 2021 (cycle de règlement T+2)

Le nouveau prospectus d'avril 2021 avec contrat de fonds intégré ainsi que les informations clés pour l'investisseur sont disponibles gratuitement auprès de la direction du fonds.

Lausanne, le 19 mars 2021

Direction du fonds :
GERIFONDS SA, Rue du Maupas 2, 1004 Lausanne

Banque dépositaire :
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne